

Namur, le 02/03/2015

Des revenus (tous les revenus !) qui stagnent et au final diminuent..., des loyers qui augmenteraient..., un cocktail explosif accélérateur d'appauvrissement en spirale ! Le Rassemblement Wallon pour le droit à l'Habitat (RWDH) revendique le saut d'index des loyers.

Le Gouvernement fédéral a pris la décision antisociale d'appliquer le saut d'index, baissant d'autant le pouvoir d'achat immédiat des ménages et durablement leur revenu. La part du loyer dans le secteur locatif privé est la plus lourde charge mensuelle pour les locataires, avec une moyenne en Wallonie de 25%¹ pour les revenus moyens à +/-50%² de la part du revenu pour les personnes les plus précaires. Et rappelons les charges énergétiques dont on sait qu'elles affectent d'autant plus fortement le budget qu'un ménage est mal-logé, et que les ménages mal-logés font également partie des populations à faibles revenus. La notion de « double peine » a été justement mise en évidence dans ces circonstances, moins de revenus (encore !) et plus de dépenses (encore !) ... Rappelons que 34% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté en Wallonie (*IWEPS-Silc 2013*), c'est dire si cette mesure est critique pour beaucoup, qui plus est dans une réalité d'appauvrissement aggravé engendré par les décisions des Gouvernements fédéraux précédent et actuel (singulièrement les mesures en matière de chômage qui affectent toutes les catégories de population, y compris les chefs de familles, les familles monoparentales, les personnes seules, les jeunes).

Le Ministre Furlan, estimant que cette matière est devenue wallonne suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat et au transfert des baux à loyers, s'est prononcé en faveur du saut d'index des loyers et présentera sa proposition au Gouvernement Wallon dans les prochains jours. Le RWDH soutient cette proposition pour plus de justice sociale et insiste auprès du Gouvernement pour qu'il aille dans ce sens.

S'il peut être regrettable que certains propriétaires à petits revenus soient affectés par la non-indexation des revenus, et par ailleurs ne bénéficient pas d'une indexation des loyers, le RWDH pense toutefois que le saut d'indexation des loyers constitue la mesure la moins injuste dans le contexte, et participera à maintenir une relation sereine entre locataires et propriétaires.

Le logement, habiter quelque part, reste l'élément déterminant de l'équilibre d'un ménage !

Contact : Marie-Claude Chainaye mc.chainaye@rwdh.be 0470/10.19.56

¹ CESW http://www.cesw.be/uploads/publications/fichiers/Dossiers%20du%20CESRW/5.Dossier_Menages.pdf

² 39,3% des locataires paient un loyer compris entre 301 et 500€, charges énergétiques comprises. ~~Le RIS isolé= 817,36€~~ CEHD. *Les loyers en Wallonie*. Mars 2014. [Pour rappel, le revenu d'insertion sociale \(RIS\) isolé= 817,36€.](#)

Liste des signataires : Fédération des Maisons d'Accueil et des services d'Aides aux sans-abris (AMA), Association Régionale des Centres d'Accueil (ARCA), Association Wallonne des Comités Consultatifs des Locataires et Propriétaires (AWCCLP) , Banalbois ASBL, Collectif l'AME , Domino Lafontaine ASBL, Equipes Populaires , Habitat Service ASBL , Ligue des Familles, Mouvement Ouvrier Chrétien, Miroir Vagabond ASBL, Pose ton sac ASBL, RAPeL (Rassemblement des Associations de Promotion du Logement), Réseau Brabançon du Droit au Logement (RBDL), Relogeas ASBL, Réseau Wallon d'Accès Durable à l'Energie ASBL (RWADé), Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté ASBL (RWLP-31 associations), Solidarités Nouvelles ASBL et DAL de Liège, Fédération Union Wallonne des Agences Immobilière Sociale (UWAIS).